Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.
640, rue Saint-Paul Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3C 1L9
Tél.: 514 398-0553 Fax: 514 398-0554
info@hdsenv.com www.hdsenv.com

Montréal, le 29 octobre 2010

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Attention : **Mme Renée Poliquin**
Coordonatrice du secrétariat de la commission

Objet : **RÉPONSE À LA DEMANDE D'INFORMATION DE LA COMMISSION DU BAPE DATÉE DU 27 OCTOBRE 2010**
Restauration de la berge de l'ancienne usine d'Elkem à Beauharnois
N/D : HDS-5470-8

Madame,

Dans la présente, vous trouverez la réponse du promoteur du projet mentionné en rubrique concernant la précision demandée à propos de la réponse à la 2e question du document DQ6.1, tel que demandé dans la lettre datée du 27 octobre 2010.

Comme précisé dans les documents PR3.2 et DQ6.1, le propriétaire actuel désire conserver le port pour une utilisation industrielle. C'est la raison pour laquelle le replat de la rive, au niveau de la dalle de béton (70 mètres de longueur sur 10 mètres de large, soit environ 700 m^2) de l'ancien port en eau profonde, ne peut être restauré comme le reste de la berge. Ainsi, il est prévu que les remblais de scories seront excavés sur une épaisseur de 25 cm puis remplacés par du remblai MG-20 (0 – 3/4 de pouce), afin d'assurer le confinement des remblais de scories sous-jacents. Ce type de matériau ne convient pas à l'implantation de toute forme de végétation. Cette couche de matériaux propres (environ 175 m^3, soit 315 t.m. en considérant une densité de 1,8 t.m./m^3) sera densifiée au minimum à 95 % de la masse volumique maximale du Proctor modifié, de manière à ce que la surface puisse être utilisée par les véhicules lourds du propriétaire. Cette surface densifiée en face de la dalle de béton devra être

nivelée pour être égale avec les surfaces adjacentes et avec une pente permettant d'assurer un écoulement adéquat des eaux de ruissellement du site vers le lac Saint-Louis.

Dans l'étude d'impact (PR3.2), il n'était pas prévu de végétaliser le talus de la rive vis-à-vis le port. Cependant, suite à une suggestion de BAPE, le promoteur serait prêt à implanter deux rangées de vigne vierge (*Parthenocissus quinquefolia*). Les plants seront installés entre la ligne des hautes eaux des crues de récurrence de 2 ans (22,32 m) et celle de 100 ans (23,20), entre les blocs et dans la mesure du possible à environ un mètre de distance. Le nombre total de plants estimés est 140. Toutefois, le promoteur ne peut garantir la pérennité des végétaux installés sur la berge étant donné qu'il n'est plus propriétaire ni utilisateur du terrain et que les opérations portuaires pourraient endommager les plantations. Nous reconnaissons que cet aménagement sera bénéfique pour l'habitat riverain et s'intégrera dans la végétalisation des enrochements du talus de l'ensemble de la berge de l'ancien site de l'usine d'Elkem.

Si des informations complémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignés.

Veuillez accepter nos meilleures salutations,

Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.

Anne-Marie Goulet
biologiste, M.Sc.

Léo Bertrand
ing.

c.c. : Pierre Gauthier, ing.
Richard Desbiens, M.Sc.Env.
Bruno Welfringer, B.Ing., M.Sc.A.